



Déclaration Préliminaire Au CTI du 08 octobre 2020

Monsieur Le Directeur Interregional,

Lors de la dernière audience bilatérale du 10 septembre 2020, nous avons déjà attiré votre attention sur les carences de votre dialogue social. La CGT Insertion et Probation et la CGT Pénitentiaire, une nouvelle fois, ne peuvent que déplorer les défaillances existantes.

En premier lieu, nous dénonçons la tenue d'un seul CTI au cours de l'année 2020 alors même que l'ensemble des personnels de l'Administration Pénitentiaire a eu à connaître, au cours de cette année si particulière, une crise sanitaire sans précédent : vos agents ont été et sont toujours extrêmement impactés par les changements d'organisations de travail et de planning, l'équilibre entre le professionnel et la sphère privée n'existe plus, l'épuisement et le découragement sont là. Pourtant vos agents tentent de puiser dans ce qui leur reste de force pour permettre une continuité des services !

En second lieu, nos deux organisations syndicales font une nouvelle fois le constat amer que vous méprisez les textes réglementaires qui doivent pourtant s'appliquer pour les CTI : les délais pour l'envoi des convocations et des documents de travail ne sont pas respectés. Vos manquements ne permettent pas un travail de préparation de qualité renforçant de fait une dégradation du peu de dialogue social qu'il reste !

Pour mémoire, nous souhaitons vous rappeler que peu de nos représentants sont déchargés à temps plein et que nous avons à cœur d'anticiper nos absences lorsqu'il s'agit de préparer une audience ou d'y assister afin d'impacter le moins possible le quotidien de nos collègues, déjà lourdement noyés par les charges de travail !

Pour terminer, le 29 septembre 2020, le budget alloué au Ministère de la Justice a été présenté. Les représentants de la CGT Insertion Probation ont été reçus le 5 octobre par la DAP : alors même que les postes créés pour la déclinaison de la LPJ n'ont pas encore été pourvus dans leur totalité, on nous annonce la création de 100 postes de CPIP contractuels !

Sommes nous les seuls à vouloir sauver le Service Public de la justice ?

Le recours aux contractuels est il l'avenir de nos métiers ?

Où sont passés les organigrammes de référence ?

Au delà de la précarité de ce statut de contractuel que nous combattons, ce choix budgétaire est fait alors même que des centaines de collègues n'ont pas pu bénéficier d'une mobilité sur ces mêmes postes que le ministère a ouverts, alors qu'ils sont titulaires !

C'est donc ça le dialogue social prôné par notre ministère de tutelle ?

L'état d'indigence de nos services est caractérisé depuis de trop nombreuses années !

Nous osons dire non !

C'est donc à la lumière de l'ensemble de ces éléments que la CGT Insertion Probation et la CGT Pénitentiaire de la DISP de Toulouse décident de ne pas siéger à ce comité technique interrégional.

Les représentants CGT Pénitentiaire/CGT Insertion Probation
BIANCO Kelly, Titulaire et CLAYES Karl, Suppléant.

Le 7 octobre 2020